



LA COMMUNE DE SÉVÉRAC
D'AVEYRON ORGANISE UN

CONCOURS DE DESSIN

" Drôle de Noël "

OUVERT AUX ENFANTS DE 3 À 10 ANS





Règlement du concours de dessin de Noël 2022

ARTICLE 1

La commune de Sévérac d'Aveyron, organise un concours de dessin du 28 novembre au 16 décembre 2022. Cette année, nous proposons le thème suivant : « Drôle de Noël ». Son objectif est d'illustrer par le dessin la magie de Noël et ce que représente Noël aux yeux des enfants Sévéragais.

ARTICLE 2

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants entre 3 et 10 ans (jusqu'au CM2) résidents sur la commune de Sévérac d'Aveyron. La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par enfant est autorisé.

ARTICLE 3

Les dessins doivent être réalisés sur un format A4.

ARTICLE 4

Au dos du dessin devra figurer : le nom, prénom, et âge de l'enfant ainsi que le nom, prénom, adresse et signatures des parents valant autorisation à participer au concours. Le dessin devra être envoyé ou déposé à la mairie, 9 rue Serge Duhourquet 12150 Sévérac d'Aveyron, avant le 16 décembre 2022.

Les résultats et la remise des récompenses auront lieu le jour de la cérémonie des vœux du Maire, le 6 janvier 2023.

Les enfants seront invités à venir chercher leur lot de participation ce jour-là ou, à défaut, en mairie avant le 30 janvier 2023.

ARTICLE 5

Les dessins seront exposés dans l'entrée de la mairie du 19 au 30 décembre 2022. Le jury sera composé exclusivement des visiteurs de la mairie qui pourront voter pour leur dessin préféré, en fonction de la qualité artistique et de la pertinence par rapport au thème. Les trois dessins ayant obtenu le plus de votes seront sélectionnés.

ARTICLE 6

Les dessins gagnants illustreront la carte de vœux pour la nouvelle année 2023 de la Mairie de Sévérac d'Aveyron. Chaque participant sera récompensé. Tous les dessins seront exposés à la mairie.

ARTICLE 7

La mairie se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu et de publier l'identité des gagnants.

ARTICLE 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

